



RÈGLEMENT FÊTE DU THÉÂTRE EN AUVERGNE

1. Organismes

Le Comité d'organisation de la **Fête du Théâtre en Auvergne** est composé de représentants de l'Union Régionale Auvergne de la FNCTA.

2. Principe

La **Fête du Théâtre en Auvergne** est organisée du jeudi 29 février au dimanche 3 mars 2024.

Cette manifestation est ouverte aux troupes de théâtre amateurs **adhérentes à la FNCTA**. Ces troupes — **composées d'adolescents ou d'adultes tous licenciés** — devront présenter un spectacle abouti. Ces journées de théâtre ont pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre auprès du plus grand nombre, et ce, notamment, grâce à un tarif abordable. La **Fête du Théâtre en Auvergne** est également un moment de rencontres et d'échanges entre les troupes et avec le public. De par leur statut d'amateurs, les troupes ne peuvent prétendre à aucun cachet.

3. Participation

La candidature est à adresser à l'organisateur avant le **11 novembre 2023**. Cette candidature comprend 4 éléments :

- un formulaire électronique,
- une vidéo,
- **un plan de feux adapté à notre plan de feux de base,**
- un chèque de caution de 125 € à l'ordre de FNCTA Auvergne et une enveloppe timbrée à votre adresse. Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie, notamment **défraiement au-delà des règles énoncées, dépassement du temps de montage** ou désistement (sauf cas avéré de force majeure sur justificatif) et avis du comité d'organisation. Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera restitué après la manifestation ou dès l'annonce de la sélection pour les troupes non retenues.

Les troupes de théâtre candidates peuvent bénéficier d'un **défraiement** pour leurs **comédiens**, ainsi que pour **une ou (au maximum) deux personnes supplémentaires** telles que des techniciens, des metteurs en scène, etc." La liste exhaustive des personnes utiles au spectacle et leur rôle est à indiquer dans la candidature.

- Les **troupes** se doivent de **collaborer à la pleine réussite** de la manifestation en participant également, en tant que **spectateurs**, à un ou plusieurs autres spectacles.
- Les **troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances.**
- Une indemnité kilométrique de transport est attribuée aux troupes selon le barème suivant : 0,30€ /km entre le siège de la troupe et le lieu du festival pour 2 véhicules maximum et 4 personnes défrayées par véhicules (selon formulaire de candidature).



- Chaque personne défrayée bénéficie d'un repas gratuit et de l'entrée gratuite à tous les spectacles. Des repas complémentaires pourront être commandés, le tarif sera indiqué lors de la confirmation de la sélection.

4. Hébergement

Aucun hébergement n'est prévu. Toutefois, à votre demande, nous pourrions vous communiquer des contacts ou des lieux facilitant votre hébergement.

5. Programmation — Date — Lieu

Le festival a lieu à **Clermont-Ferrand, Salle Boris Vian (Maison de la culture), rue Abbé de l'Épée, du jeudi 29 février au dimanche 3 mars 2024.**

La programmation est réalisée à l'initiative des organisateurs.

Une **buvette** sera ouverte entre les spectacles.

Un « **coin des livres** » est proposé : des textes et ouvrages de théâtre sont remis en liberté tout au long du week-end. Les spectateurs sont invités à les dénicher, les triturer, les dévorer, les chiper en toute sérénité, et à libérer les leurs pour que la passion du théâtre soit partagée. **Vous pouvez contribuer à enrichir cette offre en apportant vos propres ouvrages.** Nous apprécierons votre participation à ce « coin des livres ».

6. Critères de sélection

Le comité d'organisation attachera une grande attention aux critères suivants sans lesquels la candidature ne pourra être examinée :

- Le spectacle devra être vu par le comité de sélection en direct ou via un support vidéo **avant le 10 décembre 2023.**
- Durée du spectacle (comprenant montage, représentation et démontage) compatible avec notre programmation dans une seule salle. Précision pour le montage et la bonne marche du festival : **la durée annoncée doit être sincère** et inclure impérativement l'installation du décor + le réglage des lumières (une pré-implantation lumières est réalisée en amont, vous référer au plan de feux de base fourni) + la préparation des comédiens en loge.
- La mise à disposition **impérative** d'un plan de feux **adapté à notre plan de feux de base**, dès votre candidature afin de nous permettre d'évaluer son adéquation par rapport aux moyens techniques de la salle. (Consultez-nous avant de nous adresser votre candidature si des éclairages supplémentaires sont impératifs). **Ce plan de feux doit indiquer les coordonnées FIABLES de votre contact technique.**
- Nombre de représentations précédentes : le spectacle doit être abouti.
- Troupes adhérentes FNCTA de L'Union Régionale Auvergne ou non. Tous les comédiens sur le plateau doivent être en possession de leur licence FNCTA à jour.
- Les troupes auvergnates sont prioritaires pour les représentations du jeudi.



Précisions concernant le décor & la régie :

- Chaque troupe apporte ses décors et accessoires. Les décors doivent être ignifugés et aucune flamme n'est autorisée sur le plateau.
- Chaque troupe s'adapte aux équipements de la salle, particulièrement en ce qui concerne l'implantation lumières. À cet effet, merci de bien vouloir prendre connaissance de la fiche technique de la salle et du **plan de feux de base en annexe**.
- La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens.
- **IMPORTANT : Aucune implantation supplémentaire de projecteur ou de son non prévue dans votre fiche technique ne peut être faite le jour de la représentation**
- **Aucun stockage de décors ou accessoires ne pourra être réalisé dans les lieux ou aux abords avant la prise de plateau**
- Les troupes doivent libérer le plateau de leurs décors et accessoires **dès la fin de chaque représentation**.

7. Droits d'auteur

→ Pour les œuvres inscrites à la **SACD** ou chez un **éditeur indépendant** :

Lors de sa candidature, la troupe doit fournir aux organisateurs une copie de l'autorisation de jouer, dûment remplie. Cette autorisation devra être valide à la date du festival.

Les droits d'auteur sont à la charge de l'organisateur (FNCTA UR Auvergne), mais la troupe doit déclarer sa représentation à l'organisme concerné et nous déclarer comme payeur des droits avant le festival.

Éléments à déclarer pour la SACD : Jauge : 100 — Prix moyen : 4 €

→ **URSSAF : Les charges URSSAF sont à la charge de l'organisateur (FNCTA UR Auvergne).**

→ Cas particulier : **SACEM**

Les droits d'auteur SACEM sont à la charge de l'organisateur (FNCTA UR Auvergne) qui en assurera également la déclaration et le paiement à partir des éléments fournis par la troupe.

Les spectacles comportant de la musique de scène devront être signalés dans la fiche de candidature, et la troupe devra fournir les éléments de déclaration à l'organisateur (liste des œuvres).



8. Responsabilité

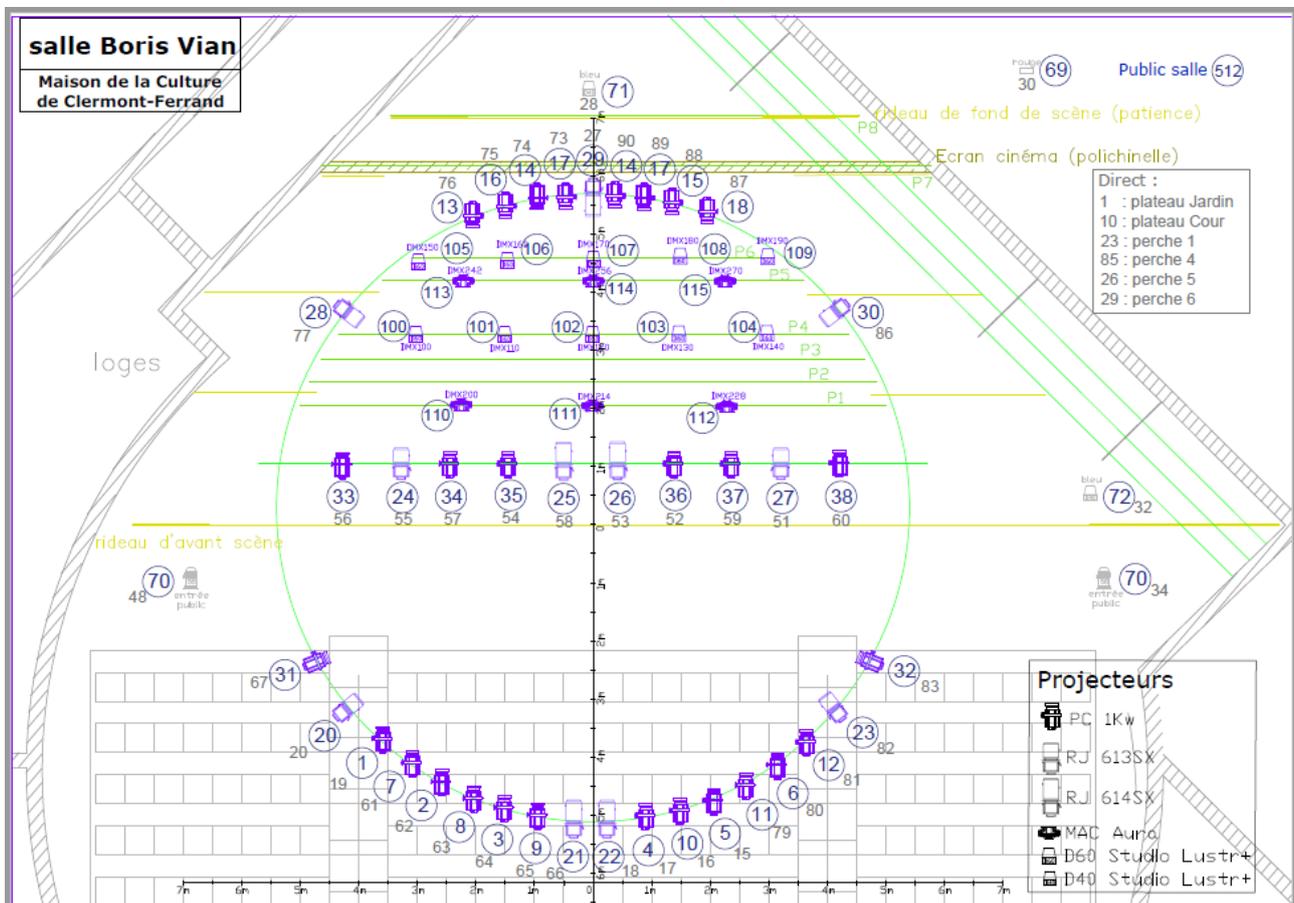
L'Union Régionale Auvergne FNCTA n'est pas responsable des accidents corporels et matériels.

Il en est de même pour les vols qui pourraient survenir pendant le festival.

Toutes les troupes et personnes participant au spectacle doivent être assurées en responsabilité civile.

9. Descriptif technique de la salle

NB : Aucun projecteur supplémentaire ne peut être ajouté, le jour de la représentation, à ceux indiqués sur votre plan de feux.





FICHE TECHNIQUE

Salle BORIS VIAN

**Maison de la Culture
Rue Abbé de l'Épée
63000 Clermont Ferrand**

SALLE

Salle en gradins.

- Capacité d'accueil public:

300 places

Attention :

Si la régie est disposée en salle , 23 places des deux derniers rangs centraux ne sont plus disponibles.

SCÈNE

Dimensions

- Profondeur : 7m (rideau de fond de scène)
- Ouverture : 12m à l'avant scène, 8m au lointain
- Hauteur sous passerelle : 6,80m

Équipements

- Rideau d'avant scène noir sur patience motorisée à 2.10m du gradin
- Rideau de fond de scène noir sur patience manuelle
- 7x Perches motorisées dans l'espace de jeu CMU : 150 Kg
- 1x Perche motorisée en fond de salle CMU : 150 Kg
- 1x Écran de projection cinéma micro perforé (motorisé sur polichinelle) en arrière scène, dimensions : 7,50m x 6m

Draperie

- 10x Pendrillons de 6.80 x 3m
- 1x Frise de 9 x 1.6m
- 1x Frise de 11 x 1.5m
- 1x Frise de 10,5 x 1m
- 1x Frise de 11 x 1m
- 1x Frise de 11,3 x 1,5m

Cette fiche technique n'est pas contractuelle, veuillez prendre contact avec l'équipe technique pour vérifier la disponibilité du matériel.

MàJ : Février 2022

1



LUMIERE

Jeu d'orgue

- ETC Congo Junior (version Cobalt)

Puissance

- 96 circuits 3KW Robert Juliat Digi 6

Projecteurs

Traditionnels :

- 36x PC 1000W Robert Juliat 310 HPC
- 6x PC 2000W Robert Juliat 329 HPC
- 6x Découpes 1000W Robert Juliat 614 SX (longue)
- 8x Découpes 1000W Robert Juliat 613 SX (courte)
- 12x PAR 64 (CP60 – CP61 – CP62)
- 1x Poursuite 575 MSD « BUXIE » Robert Juliat avec trépied

Motorisés et LED :

- 6x Martin Mac Aura
- 20x PAR à LED – D60 Lustre + (7 couleurs) avec filtres ETC 15°, 25°, 35°

Divers

- 1x Machine à brouillard Le Maître MVS
- 1x Splitter DMX 7 sorties 5 points MA Lighting
- 6x Pieds de projecteur
- 8x Platines de sol

SON

Table de mixage- Amplification

- 1 Table numérique YAMAHA QL1(16 entrées analogiques, 8 sorties analogiques)
 - Possibilité d'enregistrement sur clé USB (clé non fournie)
 - Patch de scène analogique 24 entrées
 - Patch de scène numérique 16 entrées, 8 sorties 1 RIO 1608-D2 (Possibilité de 2 RIO, voir disponibilité)
- 1 Table analogique Soundcraft EFX8(8 entrées, 2 entrées stéréo, 2 auxiliaires, 2 sorties)
 - Patch de scène analogique 24 entrées

Façade :

- Au cadre de scène sol 2x X12 L Acoustic + 2x C HEIL MTD 112 en cluster stéréo,
Contrôleur amplifié 1 x C HEIL LA4X
- 2x Sub C HEIL SB 18 , Amplificateur LA4X

Retours :

- 6x C HEIL MTD 112 Contrôleur amplifié 1x LA 4X
 - 4x C HEIL MTD 108a Contrôleur amplifié 1x LA 4X
 - 2x Sub C HEIL SB 115 Contrôleur amplifié 1x LA 4X
-